



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juin 2015
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 juin 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application du paragraphe 26 de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une note verbale datée du 9 juin 2015 émanant de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies et transmettant le rapport concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali du 24 février au 19 mai 2015 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **BAN** Ki-moon



Annexe

[Original : français]

La Mission permanente de la France auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies – Bureau du Secrétaire général – et a l'honneur de lui faire part de ce qui suit :

En application du paragraphe 26 de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France vous prie de trouver ci-joint le rapport sur les actions menées entre le 24 février et le 19 mai 2015 par les forces françaises en soutien à la MINUSMA.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Secrétaire général, de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

Pièce jointe

Rapport concernant le soutien opérationnel des forces françaises au profit de la MINUSMA du 24 février au 19 mai 2015

En application du paragraphe opérationnel 26 (OP 26) de la résolution 2164 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, la France vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le rapport sur les actions menées du 24 février au 19 mai 2015 par les forces françaises en appui de la MINUSMA.

Ce rapport est le quatrième depuis l'adoption de la résolution 2164 et le huitième depuis la création de la MINUSMA.

Précédemment, la France a fait parvenir au Conseil de sécurité des Nations Unies quatre rapports dénombrant six actions de combat en réaction face à « un danger grave et immédiat » auquel la MINUSMA était confrontée.

Depuis le 24 février 2015, les forces françaises n'ont conduit aucune action de combat en réaction face à « un danger grave et imminent » pour la MINUSMA.

Pour autant, les forces françaises ont fourni un soutien à la MINUSMA sous plusieurs formes :

- Grâce à de nombreuses patrouilles communes et au soutien direct de spécialistes français (EOD, équipes médicales, renseignement), les détachements de liaison et d'appui opérationnel (DLAO) français déployés en soutien des bataillons de la MINUSMA participent quotidiennement à la réalisation de la mission de contrôle des principales villes et axes du Nord-Mali et à l'amélioration des conditions sécuritaires des populations de la région. Ils réalisent aussi des séances d'instruction au profit des bataillons de la MINUSMA dans plusieurs domaines opérationnels (tir, préparation tactique, engins explosifs...);
- À la demande de la MINUSMA, la force Barkhane a réalisé 10 survols dissuasifs (« show of presence » ou SOP) dans la région de Ménaka depuis le 10 mai 2015;
- Dans le cadre de l'appui des forces françaises dans la prise en charge des blessés de la MINUSMA, deux missions d'appui sanitaire ont été conduites :
 - Le 17 mars, sur demande de la MINUSMA, un pilote néerlandais de la MINUSMA a été évacué par hélicoptère médicalisé français à la suite du crash d'un hélicoptère de combat Apache de la MINUSMA;
 - Le 24 mars, suite à une explosion sur la piste aérienne de Kidal, un Casque bleu français de la MINUSMA a été évacué par hélicoptère médicalisé français vers Gao, où il a été opéré à l'hôpital de rôle 2.

L'opération Barkhane fournit en outre ponctuellement sur ses emprises (par exemple Tessalit) une aide médicale de proximité à certains personnels de la MINUSMA.